

Dossier de Mariage

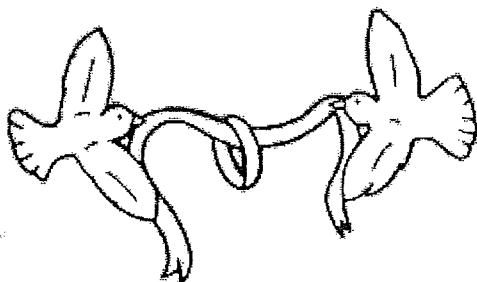


CONJOINT 1.....

&

CONJOINT 2.....





Le mariage sera célébré

Le

Par

Date de Mariage

&

Heure :

☞ Domicile conjugal :
.....

☞ Existe-t-il un contrat de mariage :

OUI

NON

-Reçu le :chez Maître :

(fournir un certificat du notaire qui a rédigé le contrat de mariage)

☞ S'agit t-il d'un mariage religieux :

OUI

NON

☞ Nombre d'enfants à inscrire sur le livret de famille :

☞ La quête sera au profit de :

Fait à, le

Signatures des futurs (es) époux (ses)

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR
A L'OFFICIER DE
L'ETAT CIVIL


CONJOINT 1


NOM PRENOMS

Date de Naissance Lieu de Naissance

Profession Nationalité

Domicilié (e) à

Rue

Veuf ou divorcé depuis le

FILS / FILLE de Prénoms

Profession

Domicilié à

Rue

Décédé ou divorce depuis le

ET de (nom de jeune fille) Prénoms

Profession Nationalité

Domiciliée à

Rue

Décédée ou divorcée depuis le

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR
A L'OFFICIER DE
L'ETAT CIVIL



CONJOINT 2



NOM PRENOMS

Date de Naissance Lieu de Naissance

Profession Nationalité

Domicilié (e) à

Rue

Veuf ou divorcé depuis le

FILS / FILLE de Prénoms

Profession

Domicilié à

Rue

Décédé ou divorce depuis le

ET de (nom de jeune fille) Prénoms

Profession Nationalité

Domiciliée à

Rue

Décédée ou divorcée depuis le

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)
(NOM et PRENOMS en majuscule)

Né(e) le à
Date Commune et Département

Atteste sur l'honneur :

Avoir mon domicile

.....
.....
..... Depuis le

Avoir ma résidence où j'ai habité sans interruption (facultatif)

.....
.....
.....

Depuis le jusqu'au

A

Le.....

Signature,

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)
(*NOM et PRENOMS en majuscule*)

Né(e) le à
Date *Commune et Département*

Atteste sur l'honneur :

Avoir mon domicile

.....
.....
..... Depuis le

Avoir ma résidence où j'ai habité sans interruption (facultatif)

.....
.....
.....

Depuis le jusqu'au

A

Le

Signature,


TEMOINS


TEMOINS CONJOINT 1

NOM PRENOMS
Epoux (se) ou Veuf (ve) de
Date de naissance Profession
Domicilié(e) à Rue

NOM PRENOMS
Epoux (se) ou Veuf (ve) de
Date de naissance Profession
Domicilié(e) à Rue

TEMOINS CONJOINT 2

NOM PRENOMS
Epoux (se) ou Veuf (ve) de
Date de naissance Profession
Domicilié(e) à Rue

NOM PRENOMS
Epoux (se) ou Veuf (ve) de
Date de naissance Profession
Domicilié(e) à Rue

PIECES A FOURNIR

POUR LES FUTURS EPOUX(SES)

Français :

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Attestation sur l'honneur justifiant le domicile
- Justificatif de domicile (facture, EDF, eau, téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer)
- Photocopie de la carte d'identité
- En cas de divorce précédent : acte de mariage, portant la mention de divorce, daté de moins de 3 mois au dépôt du dossier
- En cas de veuvage : acte de décès de l'ex-conjoint, daté de moins de 3 mois au dépôt du dossier
- PACS : récépissé de l'enregistrement déclaration conjointe des partenaires du PACS.

Naturalisés :

- Copie intégrale de l'acte de naissance, délivrée par le ministre des affaires étrangères à Nantes de moins de 3 mois
- Certificat prénuptial de moins de 1 mois au dépôt du dossier
- Attestation sur l'honneur justifiant le domicile
- Photocopie de la pièce d'identité
- En cas de divorces précédent : acte de mariage portant la mention de divorce, daté de moins de 3 mois au dépôt du dossier
- En cas de veuvage : acte du décès de l'ex-conjoint, daté de moins de 3 mois au dépôt du dossier

Etrangers :

- Copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance : à demander à la mairie de votre lieu de naissance. Il doit être récent : moins de 6 mois au jour du mariage
 - Les actes d'état-civil en provenance de certains pays ne seront pas acceptés s'ils ne sont pas légalisés ou revêtus d'une apostille (se renseigner à la Mairie ou au Consulat)
 - Législation à demander soit :
 - Au consulat de France dans le pays qui a établi l'acte
 - Au consulat du pays concerné présent en France
 - Apostille : à demander au Ministère des Affaires étrangères du pays qui a établi l'acte.
 - Certificat de coutume ou de non remariage
- OU
- Certificat de capacité à mariage (à demander au Consulat ou dans le pays)

Certificat de célibat : à demander au Consulat ou dans le pays

Pour les personnes veuves ou divorcées

- Suite au décès du présent conjoint : joindre la copie de l'acte de mariage et la copie de l'acte de décès
- Suite à un divorce : joindre l'acte de mariage portant mention du divorce

Pour les personnes Réfugiées et apatrides

Fournir un acte de naissance (daté de moins de 3mois au jour du mariage) et un certificat de coutume.ces deux documents sont à demander à l'OFPRA.

POUR LES TEMOINS

- Ils doivent être majeurs ou mineurs émancipés (2 minimum et 4 maximum)
- Désignés dans le dossier mariage avec l'état-civil, l'adresse, la profession
- Copie de leur carte d'identité (loi du 14/11/2006)

CONTRAT DE MARIAGE

- Certificat du notaire délivré sur papier libre et sans frais

POUR LES ENFANTS

- Copie intégrale de l'acte de naissance des enfants nés avant l'union.